

Compte – rendu du Conseil Municipal

Du Mercredi 4 Novembre 2020 à 18 h 00

Absent (s) excusé (s) : Néant

1) Compte-rendu des diverses réunions par les délégués

- 18/09/2020 : Réunion SIAEP :

- **Le tarif** au mètre cube augmente : il passe de 1.15 € à 1.29 € à partir de 2021
- **L'abonnement** augmente de 5,00 €/semestre

- 23/09/2020 : Visite de l'école de SAINT-JEAN-POUTGE

Monsieur le Maire a reçu Madame BROSSARD de la CAGACG, qui est nouvellement en charge des écoles

- 25/09/2020 : Permanence de Monsieur Frédéric CLAIN, de la Maison du Logement : une permanence sera assurée deux fois par an à la Mairie, dans la salle du Conseil.

- 25/10/2020 : Réunion de rentrée des écoles :

- SAINT-JEAN-POUTGE : 26 élèves
- RPI : 68 élèves

Pendant la période de confinement, le bus scolaire est maintenu.

2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunale : transfert de compétences ?

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans les règles d'utilisation du sol.

Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire :

- Développement économique : pérennité des pôles d'activités, postes adaptés aux besoins des entreprises
- Cohérence du projet de territoire : vision prospective de 10 à 15 ans, à l'échelle de l'intercommunalité
- Cadre de vie : veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire et valorise le cadre de vie des habitants
- Habitat : accompagne la production de logement
- Energie : prise en compte des dispositifs des plans Climat-Air-Energie territoriaux – mise en cohérence et maîtrise de l'implantation des sources de production d'énergie.

Les communautés de commune qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale, deviendront compétent de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la

communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

Cependant un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres : Si, dans les 3 mois précédent le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Après délibération, le Conseil opte pour exercer son droit d'opposition au transfert de compétences

3) PEDT

Au 31 Août 2021, l'Agglomération devra avoir renouvelé son Projet Educatif de Territoire, soumis à l'approbation de la Commission Départementale des PEDT. Pour ce faire, des temps d'échanges ont été instaurés.

La commune de SAINT-JEAN-POUTGE accueillera la réunion du 26/11/2020 à 18h30, à la salle des fêtes.

Le Conseil échange sur d'éventuels changements de temps scolaire car c'est en pourparlers entre les Maires, l'Enseignement National et les parents.

Seule l'école de CASTERA-VERDUZAN est à 4 jours d'école par semaine, une harmonisation est-elle envisageable ?

4) Travaux de sécurisation Rue Corps Franc Pommès – Rue de l'Eglise – carrefour RD 939 : calendrier des travaux

L'échéancier des travaux est présenté au Conseil Municipal :

Déroulement de l'opération	Echéancier
Avant-projet	Janvier 2021
Réponses aux demandes de subvention/Convention avec le Département sur route départementale	Mai 2021
Choix des entreprises après mise en concurrence	Juillet 2021
Démarrage des travaux	Août 2021
Réception des travaux	Octobre 2021
Solde facturation	Novembre 2021

Pour information, le SDEG réalise une étude concernant la pose de feux récompenses, car ces travaux d'éclairage public, d'esthétisme et de feux récompenses seront subventionnés en partie par la région dans le cadre de travaux de sécurisation.

5) Point sur les travaux d'éclairage public et enfouissement lignes Télécom

Différents devis ont été réalisés par le SDEG :

- Devis 1009 : Travaux d'éclairage public liés à l'esthétique du lotissement, **Route de CONDOM** (derrière la mairie)

HT : 10 980.03
SUBV. : 3 294.01
Reste : 7 686.02

- Devis 1011 : Travaux d'éclairage public liés au remplacement des luminaires au sodium existants par des luminaires LED, **Rue Corps Franc Pommiès** (uniformiser tous les luminaires)

HT : 6 501.85
SUBV. : 1 950.56
Reste : 4 551.29

- Devis 1012 : Travaux d'éclairage public concernant l'ajout de points lumineux **Placette Rue Corps Franc Pommiès** (lotissement)

HT : 5 478.89
SUBV. : 1 643.67
Reste : 3 835.22

- Devis 1010 : Travaux d'éclairage public concernant l'enfouissement sur 100 mètres des lignes et nouveau poteau à l'entrée CASSAGNABERE

HT : 10 438.95
SUBV. : 3 131.69
Reste : 7 307.26

- Devis concernant l'effacement du réseau de télécommunication au PEYRE :

TTC : 2 790.00 (travaux génie civil)
HT. : 216.00 (travaux de câblage)
Total : 3 006.22

6) Révision des divers tarifs en place (locations, taxe d'aménagement, concessions cimetières,

OBJETS	TARIFS ACTUELS
Logement de la Poste	430 €/mois
Logement de l'école	430 €/mois
Local situé à « La Côle »	100 €/mois
Epicerie : BOUVET Louis	0 €/mois
Utilisateurs de la Salle des Fêtes (période avec chauffage du 01/10 au 30/03)	Caution de 160 € avec attestation assurance

- Habitants de la commune	- Sans Chauffage 40 € - Avec Chauffage 75 €
- Extérieurs de la commune	- Sans Chauffage 150 € - Avec Chauffage 200 €
- Réunions publiques	- Sans Chauffage 100 € - Avec Chauffage 150 €
Utilisateurs de la Salle des Associations (période avec chauffage du 01/10 au 30/03)	Cautiion de 160 € avec attestation assurance
- Habitants de la commune	- Sans Chauffage 25 € - Avec Chauffage 50 €
- Extérieurs de la commune	- Sans Chauffage 80 € - Avec Chauffage 120 €
- Réunions publiques	- Sans Chauffage 50 € - Avec Chauffage 90 €
Utilisateurs du dépositaire communal	- Gratuit pendant 3 mois - 1€/jour pour les deux mois suivants - 160 €/mois à partir du 6 ^{ème} mois
Concessions cimetièrre	50 € le mètre carré de terrain
Concession case de columbarium	Concession de 50 ans renouvelable : 1 000 € (forfait)
Vacations funéraires	20 € par autorisation délivrée
Branchement électrique Pizzaiolo	- 2 € de l'heure - 50 € par semestre - 100 € par an
Taxe d'Aménagement	4 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit les mêmes tarifs.

7) Questions diverses

- a) EDF : tarifs réglementés au 01/01/2021 (ENGIE sera le nouveau fournisseur)
- b) Bulletin municipal 2020 : une prochaine réunion est à venir
- c) Aliénation terrain TOROK : délibération est prise, acceptant le don qui date de 1987